

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant la suppression du secteur en herbe devant la halle 2, aérodrome militaire de Payerne, commune de Rueyres-les-Prés (FR)

du 7 avril 2003

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions du 22 janvier 2003, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la suppression du secteur en herbe devant la halle 2 à l'aérodrome militaire de Payerne dans la commune de Rueyres-les-Prés sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Rueyres-les-Prés, 1542 Rueyres-les-Prés, pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

22 avril 2003

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 3 février 1995 (RS 510.10).

**Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée
d'approbation des plans concernant la suppression du secteur en herbe devant la halle 2,
aérodrome militaire de Payerne, commune de Rueyres-les-Prés (FR)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.04.2003
Date	
Data	
Seite	2842-2842
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 207

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.